

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 21 mars, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 20 h 00.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 37

Votants : 48

### **ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, Mme SCHNEIDER, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme ROUZAUD -  
**FLAGY :** Mme TISSIER - **LA GENEVRAYE :** Mme PERINI - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT,  
Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE,  
M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. SEPTIERS - **NANTEAU  
SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **SAINT MAMMES :** M. SURIER,  
Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT  
**THOMERY :** M. MICHEL, M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :**  
M. MOMON, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :**  
M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. DUCHATEAU

### **ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme AUFILS représentée par Mme MONCHECOURT  
**DORMELLES :** M. LARGILLIERE représenté par M. DEYSSON  
**MONTIGNY SUR LOING :** M. CORBEL représenté par Mme MONCHECOURT  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN, Mme EYRIGNOUX représentée  
par M. BODIER, Mme DUMAS PRIMBAULT représentée par Mme GAUDIN, M. LIMOGES représenté par  
M. SEPTIERS, Mme THALAMY représentée par M. SEPTIERS  
**REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE représentée par M. GUIMARD  
**THOMERY :** Mme VANNEAU représentée par M. TROUBAT  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT représenté par M. MOMON

### **ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme EPIKMEN  
**THOMERY :** Mme PATTYN

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Monchecourt a été désigné(e) secrétaire de séance.

- **Compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 16 décembre 2021.

### DELIBERATIONS

- **Délibération n° 2022.66 : PRÉSIDENTE DU SITE NATURA 2000 « BASSE VALLÉE DU LOING »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'autoriser la Communauté de communes Moret Seine et Loing à se présenter à la présidence du site Natura 2000 « Basse Vallée du Loing » ;
- Désigner Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN comme président du Comité de Pilotage (COPIL) du site « Basse Vallée du Loing » en cas d'acceptation de la candidature de la Communauté de communes Moret Seine et Loing.

- **Délibération n° 2022.67 : ADOPTION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DÉFINITIF**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver le PCAET définitif composé des pièces suivantes, jointes en annexes à la présente délibération :

- Le plan d'actions CCMSL modifié,
- Le Plan Air Renforcé complété,
- Le rapport environnemental complété,
- Le bilan de la concertation complété,
- L'avis de la MRAe, du préfet et de la DRIEAT,
- Le mémoire en réponse aux avis de la MRAe, du préfet et de la DRIEAT,
- Le diagnostic partie 1,
- Le diagnostic partie 2,
- La stratégie,
- Le courrier de saisine MRAe,
- La délibération PCAET.

- **Délibération n° 2022.68 : ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME LEADER SUD 77 – ANNEE 2022**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser l'abondement à l'animation/gestion du programme LEADER Sud 77 à hauteur de 5 420,21 € pour l'année 2022.

- **Délibération n° 2022.69 : CHANGEMENT DE NOM DU CENTRE SOCIAL MSL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE le changement de nom du Centre Social situé à Champagne. Ce dernier actuellement dénommé Centre Social MSL s'appellera désormais C'entre Seine & Loing.

- **Délibération n° 2022.70 : REALISATION D'UN CONCOURS DE PATISSERIE – APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE la réalisation d'un concours de pâtisserie pour les 50 ans de la CCMS.

APPROUVE le règlement du concours culinaire annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à prendre les décisions nominatives pour le versement des prix prévus à l'article 12 du règlement du concours culinaire.

- **Délibération n° 2022.71 : REGLEMENT INTERIEUR RELAIS PETITE ENFANCE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de remplacer le règlement intérieur du relais petite enfance par le règlement intérieur actualisé joint en annexe à la présente délibération.

- **Délibération n° 2022.72 : CENTRE AQUATIQUE – MISE EN PLACE DE TARIFS SPECIAUX**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE l'application des tarifs spéciaux suivants :

- Sur justificatif, le personnel des mairies des communes membres de la collectivité, le personnel de la CCMSL, le personnel du syndicat intercommunal d'assainissement de MSL (SIDASS MSL) ainsi que les entrepreneurs et commerçants et leur personnel qui ont un commerce ou une entreprise implanté sur le territoire peuvent au même titre que les résidents de la Communauté de Communes bénéficier des tarifs calculés selon le quotient familial (Tarifs habitants (MSL coefficients 1 à 3) adaptés aux ressources fiscales de chaque foyer sur présentation du dernier avis d'imposition) ;
- Offres aux entreprises ayant un CE (comités d'entreprises) :
  - 150 euros pour 50 entrées « piscine » soit 3 euros l'unité (Coefficient 2 MSL) ;

- 600 euros pour 50 entrées « espace bien-être » soit 12 euros l'unité (coefficient 1 MSL) ;
  - Sur justificatif, pour les structures handisport et sport adapté du territoire : l'entrée est gratuite pour les accompagnateurs et le tarif MSL coefficient 1 est appliqué pour les résidents, à savoir 2 euros TTC l'unité ;
  - Sur justificatif, pour les structures handisport et sport adapté hors territoire : l'entrée est gratuite pour les accompagnateurs et le tarif MSL coefficient 3 est appliqué pour les résidents, à savoir 4 euros TTC l'unité ;
  - Location d'une ligne d'eau (bassin intérieur ou extérieur) pour les institutions hors territoire : 30 euros par heure ;
  - Accueil des scolaires hors territoire (primaire, collège ou lycée) 120 euros par séance (45 minutes dans l'eau) avec 2 maîtres-nageurs sauveteurs en enseignement et 1 MNS en surveillance ;
  - 5 euros TTC pour le remplacement d'une carte d'accès à la suite d'une perte ;
- 8 euros TTC pour le remplacement d'un bracelet d'accès « bien-être » à la suite d'une perte.

• **Délibération n° 2022.73 : MODIFICATION DES TARIFS ACTIVITES MSL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
DÉCIDE l'application des tarifs des activités MSL suivants :

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
<b>Centre social / EDH</b>				
Ateliers / activités <u>sans</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ateliers / activités <u>avec</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers ASB / ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Formation des habitants avec prestataire	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie / spectacle champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Journée	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités et sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Jeunesse</b>				
Activités périscolaires (accueil local jeunes, permanences accompagnement de projets)	Durée du projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	à la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Activités jeunesse (journée)	à la séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Activités jeunesse mercredis, soirs de semaine (hors vacances)	Forfait annuel	54,00 €	72,00 €	90,00 €
Transport	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
	Annuel	36,00 €	43,00 €	52,00 €

<b>Jeunesse</b>				
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL journée	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL 1/2 journée	Unité	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Unité	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités en famille/ intergénérationnelles sans prestataire	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités en famille / intergénérationnelles avec prestataire	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
<b>Sports</b>				
Vacances - Activités sportives (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1 €	1.5 €	2 €
Stage en interne - 1 journée	Journée	6 €	7 €	8 €
EMS Mercredis 4/6 ans (sept à juin) - 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35 €	42 €	49 €
EMS Mercredis 6/11 ans (sept à juin) 1h30 d'activité par semaine	Annuel	52 €	63 €	74 €
Périscolaire du soir 6/17 ans (sept à juin) 1 heure par semaine	Annuel	35 €	42 €	49 €
Randonnée	Unité	0 €	0 €	0 €
Stage diplômant PSC 1 - 1 journée	Unité	19 €	24 €	29 €
Stage équitation	Unité	64 €	80 €	96 €
Stage danse	Unité	7 €	14 €	21 €
Sortie Patinoire/Bowling du 4 mars 2022	Unité	6,50 €	12,50 €	19 €
Sortie avec prestataire(s) hors territoire	Unité	13 €	17 €	21 €
<b>Direction des Systèmes d'Information</b>				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Culture</b>				
Ateliers Culture - 18 ans	Séance	3,00 €	5,00 €	7,00 €
Ateliers Culture + 18 ans	Séance	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Stage Culture - 18 ans	Séance	5,00 €	10,00 €	15,00 €
Stage Culture + 18 ans	Séance	15,00 €	20,00 €	25,00 €
Activité Batucada - 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada + 18 ans	Annuel	21,00 €	30,00 €	39,00 €

**Annule et remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.**

- **Délibération n° 2022.74 : DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - REHABILITATION DU SITE DES COLLINETTES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De désigner comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du site des Collinettes à Vernou la Celle sur Seine : TNA / SIBAS / Symbieau Tech /Ecco SAS / ATPI Infra / Impact Acoustic.
- D'autoriser le Président à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre à :
  - Engager la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour sur la réhabilitation du site des Collinettes à Vernou la Celle sur Seine dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et dont le dossier de consultation est annexé. Le coût d'objectif hors honoraires est de 2 500 000 €. Le taux de rémunération prévisionnel avant négociation est fixé entre 10 et 14%.
  - Signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes afférents.
- D'inscrire les crédits afférents au budget.

- **Délibération n° 2022.75 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SMETOM**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'annuler et de remplacer la délibération n°2020.91 en date du 7 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein du SMETOM.
- De nommer les représentants suivants au sein du SMETOM

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA GENEVRAYE	Cyril CHAVENTRÉ	Thomas DESSON
	Aurore EGELS	Denis SORIA
NANTEAU SUR LUNAIN	Xavier ROBIN	Cindy PAUTRAT
	Fabrice DECMANN	Régis VANOSSELAERE
NONVILLE	Jean-Claude BELLIOU	Marie MORETTI
	Loïc STIER	Jordan JEAN
PALEY	Patrick BAYET	Catherine WOLFF
	Michel COCHIN	Gilles DESJARDINS
REMAUVILLE	Léone BOUVARD	Amandine LE FLAHEC
	Frédéric FROT	Lisiane DAGUET
TREUZY LEVELAY	Dominique AUBOURG	Fanny REYNA
	Henry CANAULT	Delphine NAEGELLEN

- **Délibération n° 2022.76 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE SEM MSL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'annuler et de remplacer la délibération n°2020.109 en date du 7 juillet 2020 portant désignation des représentants au sein de la SEM MSL.

- De nommer les représentants suivants au sein de la SEM MSL :
  - Monsieur Patrick SEPTIERS
  - Monsieur Bruno MICHEL
  - Madame Sylvie MONCHECOURT
  - Monsieur Michel GONORD
  - Monsieur Francis DUCHATEAU
  - Monsieur Joël SURIER
  - Monsieur Jean-François GUIMARD
  - Monsieur François DEYSSON
  - Monsieur Jean-Claude BELLIOU
  - Madame Marie-Claire PERINI
  - Monsieur Philippe DESVIGNES
  - Monsieur Michel COCHIN
  - Monsieur Alain MOMON
  - Monsieur Marc ATLAN

- **Délibération n° 2022.77 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DES MARCHES PUBLICS**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'annuler et remplacer la délibération n°2020.209 du 15 octobre 2020 portant modification du règlement interne des marchés publics.
- D'approuver le règlement interne des marchés publics de la communauté de communes Moret Seine et Loing mis à jour et annexé à la présente délibération.

- **Délibération n° 2022.78 : PRESENTATION DU RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation au conseil communautaire du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité.

- **Délibération n° 2022.79 : TRANSFORMATION DE POSTE - SPORTS ET EVENEMENTIEL**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De supprimer deux postes d'adjoint administratif à 17.5h disponible au tableau des effectifs, au 01/04/2022.
- De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet rattaché au service Sports et Evènementiel, au 01/04/2022.
- L'emploi est créé à temps complet.
- À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.
- De modifier le tableau des emplois en conséquence.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

- **Délibération n° 2022.80 : CLETC – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – MODIFICATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner Madame Christine HENRY comme nouveau membre suppléant de la CLETC.

- **Délibération n° 2022.81 : CRENAUX ET TRANSPORTS DES ELEVES DES CLASSE DE 6<sup>ème</sup> VERS LES PISCINES – ANNEE SCOLAIRE 2021 / 2022 – SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le centre aquatique à Moret sur Loing ;  
DECIDE de mettre à disposition des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine le centre aquatique à Moret sur Loing ;  
FIXE à 60 € le coût d'un créneau scolaire du centre aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine pour l'année scolaire 2021 /2022 ;  
SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de Seine et Marne ;

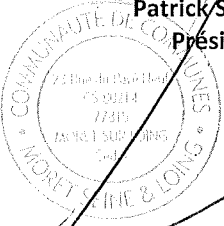
- **Délibération n° 2022.82 : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022 pour l'ensemble des Budgets de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

- **Délibération n° 2022.83 : VŒU PORTANT OPPOSITION A LA DESHUMANISATION DES GARES/SOUTIEN AU MAINTIEN DES GUICHETS DANS LES GARES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la déshumanisation des gares et soutient le maintien des guichets dans les gares par le biais du vœu exposé supra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

**Patrick SEPTIERS**  
Président

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu.